

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le 23 février à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès-Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Emile CABROL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames CHENE, GENAILLE, MELCHIOR, MONNEREAU, REGIS, ROCA
Messieurs ANDREU, DAVID, FEDOU, FOURNIER, GUSTAVE, IZART, MALET, MAZEAU, MEDINA, OTAL, VALLARD.

Etaient absente et excusée : Madame LAPORTE.

Monsieur MAZEAU donne lecture du compte-rendu de la séance du 1^{er} Décembre 2008 ; ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur MALET est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Compte Administratif de la Commune
- Compte Administratif du service de l'assainissement
- Orientations budgétaires
- Approbation du projet d'aire multisports
- Devenir du chemin de la Vieille Côte
- Révision des tarifs de location de la salle polyvalente
- Modification du montant des vacations funéraires
- Création et renouvellement de postes.
- Autorisation de renégociation par le Centre de Gestion du Contrat Assurance Groupe du Personnel
- Transfert d'office des VRD du Lotissement des 2 Cèdres
- Questions Diverses

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : COMMUNE ASSAINISSEMENT

a) **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :**

Recettes de Fonctionnement	1 273 163,04 €	
Dépenses de Fonctionnement	1 202 769,68 €	
Excédent de Fonctionnement.....		70 393,36 €
Recettes d'Investissement	368 368,35 €	
Excédent reporté	<u>341 421,78 €</u>	
Total recettes	709 790,13 €	
Dépenses d'Investissement	301 364,63 €	
Excédent d'Investissement.....		408 425,50 €
		 <u>TOTAL des excédents.....478 818,86 €</u>

Restes à réaliser

Dépenses	732 750,00 €
Recettes	276 000,00 €

Besoin de financement = 456 750 €

L'excédent réel de clôture s'élève à : **22 068,86 €**

b) BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Recettes d'exploitation	111 815,68 €	
Excédent reporté	<u>13 180,00 €</u>	
	Total des recettes	124 995,68 €
Dépenses d'Exploitation	97 578,01 €	
Excédent d'Exploitation		27 417,67 €
Recettes d'Investissement	144 109,83 €	
Excédent Reporté	<u>234 799,51 €</u>	
	Total des recettes	378 909,34 €
Dépenses d'Investissement	111 844,09 €	
Excédent d'Investissement		267 065,25 €
	TOTAL des excédents	294 482,92 €

Restes à réaliser

Dépenses	288 600,00 €
Recettes	40 600,00 €

Besoin de Financement = 248 000 €

L'excédent réel de clôture s'élève à : **46 482,92 €**

Les Comptes Administratifs 2008 du Budget Principal de la Commune et du Service de l'Assainissement sont adoptés à l'unanimité.

2/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

Pour l'Année 2009, Monsieur le Maire détaille les orientations budgétaires pour les réalisations suivantes :

a) Investissement

- Voirie : Création d'un trottoir route de Bazus : 46 000 € HT.
- Sport – Loisirs : Mise en place derrière la Salle Polyvalente d'une aire multisports : environ 34 000 € HT.
- Mairie : Extension et mise à niveau des systèmes Informatiques : 17 000 € HT
- Ecoles : Réfection d'une salle de classe – remplacement de rideau.
- Maison des Associations : l'autofinancement sera complété par un emprunt à contracter en 2010.

b) Taux d'Imposition 2009

Monsieur le Maire souligne que pour maintenir à niveau la section de fonctionnement et pour pouvoir réaliser les investissements nécessaires à la vie de la Commune, une augmentation de 1 à 1,5 % des taux sera nécessaire en 2009.

3/ DEVENIR DU « CHEMIN DE LA VIEILLE COTE »

La bande de roulement s'est fortement dégradée et est devenue inapte à assurer, dans des conditions optimales de sécurité, la circulation des véhicules.

Elle est empruntée chaque jour par 1400 -1500 véhicules. Cette voie est située par moitié sur la Commune de Launaguet, l'autre partie sur la Commune de St Geniès Bellevue.

Les travaux de remise en état seraient lourds et très onéreux .

La Commune de Launaguet, vu le nombre très restreint d'utilisateurs ne souhaite pas participer aux frais de rénovation.

Pour cet investissement, les possibilités financières de la Commune ne peuvent actuellement supporter une telle dépense de remise en état.

En attendant, la solution proposée est de fermer cette voie à toute circulation sauf pour les riverains.

Des panneaux règlementaires « Sens interdit sauf riverains » seraient mis en place.

Le Conseil Municipal par 18 voix pour, 1 voix contre (Mme CHENE) approuve cette solution.

4/ REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Les tarifs actuels ont été fixés en septembre 2007. Compte-tenu de l'augmentation des dépenses d'énergie, des frais d'entretien et de maintenance, il conviendrait de revoir la tarification de la location de la salle polyvalente.

Seraient maintenus les anciens tarifs résidents sauf la location de la cuisine et les cautions.

Le Conseil Municipal donne son accord pour les tarifs suivants :

SALLE POLYVALENTE

	24 heures	48 heures	72 heures
Résidents	140 €	265 €	350 €
Non résidents et associations extérieures	300 €	550 €	700 €

Cuisine (résidents ou non résidents)	100 €
--------------------------------------	-------

CAUTION

Résidents et non résidents	1000 €
Caution nettoyage	100 €

5 MODIFICATION DU MONTANT DES VACATIONS FUNERAIRES

Le montant de ces vacations avait été fixé lors d'un précédent conseil à 12 €.

Une nouvelle réglementation prévoit une fourchette entre 20 et 25 €. Il est proposé de retenir la valeur de 20 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

6 CREATION ET RENOUVELLEMENT DE POSTES :

Un agent actuellement Adjoint Technique de 1^{ère} classe peut, vu l'ancienneté dans le grade bénéficier d'un avancement dans le grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Accord unanime du Conseil Municipal pour cet avancement.

7 RENEGOCIATION DU CONTRAT ASSURANCE GROUPE DU PERSONNEL COMMUNAL

Notre Commune est adhérente au contrat Groupe d'assurance des risques statutaires du personnel négocié par le Centre de Gestion de la Haute Garonne. L'actuel contrat arrivant à son terme le 31 décembre 2009, le Centre de Gestion propose d'engager pour le compte de la Commune une consultation pour la passation d'un nouveau contrat.

Le Conseil Municipal donne son accord.

8 TRANFERT D'OFFICE DES VRD DU LOTISSEMENT DES 2 CEDRES DANS LE DOMAINE COMMUNAL.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il existe une nouvelle procédure qui permet la reprise des lotissements par simple délibération du Conseil Municipal. Elle pourrait être appliquée dans le cas du lotissement des 2 Cèdres car le dossier est bloqué chez le notaire par la non présentation des héritiers du propriétaire de la voirie. Les co-propriétaires s'étant déclarés par le passé favorable à la rétrocession à la commune, le dossier sera envoyé à la Préfecture pour validation.

Le Conseil donne son accord pour une prise en charge par simple délibération.

QUESTIONS DIVERSES

a) Agenda 21

A été créé la nouvelle association intercommunale Coteaux 21.

Ses objectifs sont de faire avancer les sujets liés au développement durable sur les communes adhérentes à la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue.

Des salons et conférences seront organisés les jours et les mois à venir.

b) Elections du Conseil Municipal des Jeunes

Ce seront les élections du 4^{ème} Conseil Municipal des Jeunes.

Madame CHENE présente au Conseil Municipal les modalités retenues (publicité – organisation) pour l'élection de ce nouveau C.M.J.

Le vote aura lieu les 24 et 25 avril 2009.

c) Intervention de Mme CHENE

Madame CHENE tient à mettre l'accent sur les difficultés rencontrées par la Commission Sociale. En effet, la commission a réfléchi à de nouvelles actions et en a établi le budget. Elle demande les moyens financiers pour qu'elles voient le jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.